

EN ÎLE-DE-FRANCE



Flasher ce code pour télécharger anonymement et gratuitement des fiches pratiques pour connaître vos droits



**NOS CANDIDAT-ES**

- 1. Bernard Sylvain - technicien
- 2. Danelutti Sandrine - assistante maternelle
- 3. Pennetier Wilfried - chef de mission
- 4. Rapin Sylvain - artisan luthier
- 5. Garnier Léo - réalisateur lumière
- 6. Pellegrinelli Angèle - gardienne d'immeuble
- 7. Gomar Marion - artiste lyrique
- 8. Marien Pascale - employée
- 9. Huet Karine - musicienne
- 10. Zaigouche Abderrafik - responsable travail santé

# DONNONS DE LA FORCE AUX REVENDICATIONS

Les prochaines élections professionnelles dans les TPE (moins de 11 salarié-es) se tiennent par vote électronique du 25 novembre au 9 décembre 2024.

Il s'agit d'une échéance importante puisque les salarié-es des très petites entreprises seront appelé-es à voter pour choisir l'organisation syndicale qui portera leurs voix durant les quatre prochaines années. Ce scrutin participera à mesurer le poids des organisations syndicales au plan national (interprofessionnel), dans les branches et sur les territoires.

## À QUOI SERT LA MESURE DE REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

La mesure de la représentativité, c'est l'addition des résultats des élections dans les entreprises du privé (plus de 11 salarié-es), des résultats des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique, et des résultats dans les petites entreprises. Cette mesure permet de déterminer et de répartir entre les différentes organisations syndicales, leurs mandaté-es au conseil des prud'hommes, dans les conseils économiques sociaux environnementaux régionaux, les commissions régionales Transitions Pro (formation professionnelle) et plus généralement de définir la représentation des organisations syndicales dans les lieux de dialogue social dans les territoires.

En résumé : plus la CGT recueillera de votes, mieux elle pourra représenter les salarié-es dans toutes ces instances.

## POURQUOI LA CGT ?

La CGT en Île-de-France c'est une organisation syndicale au plus près des salarié-es avec :

- un réseau de 8 unions départementales ;
- une centaine d'unions locales ;
- des défenseur-ses syndicaux-les, des conseiller-es du/de la salarié-e, et des conseiller-es prud'homaux-les qui vous représentent et vous apportent une aide syndicale et un accompagnement pour faire respecter vos droits.

## À QUOI SERT LA CPRI (COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE) ?

Depuis la mise en place des élections TPE en 2012, la CGT est la première organisation syndicale représentative au niveau national. Grâce à ce scrutin, les salarié-es des TPE élisent leurs représentants dans les CPRI.

Ces instances servent à :

- informer les salarié-es sur les dispositions légales et conventionnelles ;
- faciliter le dialogue dans l'entreprise ;
- statuer sur les questions liées à l'emploi, la formation, aux conditions de travail et de santé ;
- proposer des activités sociales et culturelles.

Depuis la mise en place de ces commissions, la CGT a remporté des victoires telles qu'une revalorisation des métiers du soin et du lien et une vigilance accrue en termes de sécurité au travail dans les entreprises de moins de 11 salarié-es et auprès des salarié-es du particulier employeur (notamment pendant la période Covid).

La CGT fait également des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. Cette volonté s'inscrit dans notre bataille pour que chacun-e puisse avoir accès à la culture, au sport, aux vacances et aux loisirs.

## PROPOSITIONS DE LA CGT

- L'égalité au travail entre les femmes et les hommes (salaires et déroulement de carrière).
- Un Smic à 2 000 € brut et l'indexation de tous les salaires sur l'inflation.
- La reconnaissance et la valorisation des qualifications et des compétences.
- Garantir à chacun-e des droits individuels et transférables tout au long de son parcours professionnel (nouveau statut du/de la travailleur-se salarié-e).
- Un droit à la formation professionnelle.
- Un droit à la santé au travail.
- Le droit à des activités sociales, culturelles et sportives pour toutes et tous, peu importe la taille des entreprises.



25 novembre au 9 décembre 2024

